

# LE 2000

« L'être humain seul importe, la technique et le capital ne sont qu'à son service »

## Au sommaire

- 1 / MOT DE LA PRÉSIDENTE
- 2 / ÉTATS FINANCIERS
- 9 / STATISTIQUES
- 10 / RÉGIONS SYNDICALES
- 11 / MOUVEMENTS DE PERSONNEL  
AVANTAGES SOCIAUX
- 12 / BABILLARD



JOURNAL PROVINCIAL / Volume 41, n° 1 / Juillet 2015

## Mot de la présidente

Nancy Rail, présidente de la section locale 2000

Déjà presque un an depuis la dernière parution du journal Le 2000. Par contre, la section locale n'a jamais cessé d'informer les membres de façon régulière via notre site Internet. Nous avons tenu des rencontres périodiques avec les représentant-e-s syndicaux-ales de chacune de vos régions (vice-président-e-s) afin de procéder à l'avancement de l'organisation. L'ensemble des ententes sont discutées lors de nos rencontres. Nous avons produit un rapport d'information complet en février dernier et un autre sera fait cet automne. Vos représentant-e-s régionaux-ales détiennent l'ensemble de l'information que vous recherchez car elles-ils ont participé à toutes les discussions de l'organisation. Nous vous demandons de vous référer à elles-eux afin de ne pas alimenter les fausses rumeurs.

Plusieurs ententes ont été conclues depuis le début de l'année :

- + Dessinateur-trice-s distribution;
- + CSP – Rover;
- + Représentant-e-s soutien clientèle;
- + Inspecteur-trice-s mesurage;
- + Propriétés immobilières.

Encore bien des discussions ont lieu présentement avec la Direction afin d'améliorer les conditions de travail de nos membres dans les différents domaines. Nous avons mis sur pied depuis le début de l'année, des groupes de discussions impliquant des membres afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des réalités terrain. Quelques-uns ont même participé aux rencontres de négociations avec l'employeur.

Le rapatriement de la sous-traitance dans différents domaines est toujours en cours ainsi que les tâches dévouées vers d'autres accréditations afin de maintenir des emplois de qualité.

Une entente de principe a été entérinée par le comité exécutif en juin dernier afin de débiter un cheminement de carrière au sein de la Direction Centres d'appels. Le tout prendra son envol dès août prochain, en procédant au comblement d'environ 175 postes permanents et temporaires de représentant-e-s soutien.

Plusieurs nouveaux titres d'emplois ont fait leur apparition au cours de la dernière année. Notre comité évaluation est donc très sollicité. Par ce fait, le dossier d'équité salariale est quelque peu ralenti, mais le tout sera traité sous peu.

Au moment d'écrire ces lignes, les textes de la convention collective ont été revérifiés de façon finale avant l'impression. Un sondage a d'ailleurs été fait auprès des membres afin de connaître leurs préférences (papier cartable, clé USB). Ceci évitera de produire trop d'exemplaires inutilement.

### Relocalisation VS excédentaires

Au cours de la dernière année, quelques centaines de nos membres se sont relocalisés dans leurs régions respectives. Aucun déménagement involontaire n'a eu lieu à ce jour. Alors que la banque d'excédentaires était en forte diminution, le distributeur a dû procéder à la mise en disponibilité de près de 200 excédentaires à cause du déploiement du projet IMA. Nous poursuivrons les discussions auprès de l'employeur dans le but de trouver des solutions et ainsi minimiser les impacts sur nos membres.

Suite du mot de la présidente en page 12



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans

le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Il n'a pas été possible de vérifier l'intégralité des cotisations syndicales de façon satisfaisante car celles-ci sont calculées par l'employeur. Par conséquent, notre vérification s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes du Syndicat et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des cotisations syndicales, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, de l'actif à court terme et des actifs nets au 31 décembre 2014.

### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le « *Fondement de l'opinion avec réserve* », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ, au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Laval, 27 mai 2015

\*Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur, CGA

## LE RAPPORT DES SYNDICS PROVINCIAUX

### Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014

Nous soussignées, les 2, 3 et 4 juin 2015, au siège social du Syndicat à Montréal, avons examiné et vérifié tous les livres comptables, toutes les pièces justificatives sur les revenus et dépenses ou tout autre document pertinent jugé nécessaire à notre enquête. Les états financiers annuels

de notre Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ, ont été vérifiés par Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson, société de comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Lise D'Amours

Syndic élue pour trois ans

Région Abitibi-Témiscamingue

Julie L'Heureux

Syndic élue pour deux ans

Région Siège social

Cindy Caouette

Syndic élue pour un an

Région Saint-Laurent



Soyez au courant, visitez notre site Internet!

[www.scfp2000.qc.ca](http://www.scfp2000.qc.ca)

Bilan au 31 décembre		2014	2013
		\$	\$
Actif	À court terme		
	Encaisse	514 012	437 232
	Placements temporaires (note 3)	1 124 541	48 589
	Débiteurs (note 4)	265 932	213 499
	Frais payés d'avance	<u>1 000</u>	<u>-</u>
	<i>Sous-total</i>	1 905 485	699 320
	Placements à long terme (note 5)	529 709	1 581 816
	Immobilisations corporelles (note 6)	33 355	26 145
	Immobilisations incorporelles (note 7)	78 036	75 610
Autres actifs	36 066	37 782	
<b>Total</b>	<b>2 582 651</b>	<b>2 420 673</b>	
Passif	À court terme		
	Créditeurs (note 9)	687 213	527 030
	Libérations perçues d'avance	<u>107 142</u>	<u>107 142</u>
	<i>Sous-total</i>	794 355	634 172
	Libérations perçues d'avance	<u>-</u>	<u>107 142</u>
<i>Sous-total</i>	794 355	741 314	
Actif net	Investi en immobilisations corporelles	33 355	26 145
	Affecté au fonds de défense	-	527 202
	Non affecté	<u>1 754 941</u>	<u>1 126 012</u>
	<i>Sous-total</i>	1 788 296	1 679 359
<b>Total</b>	<b>2 582 651</b>	<b>2 420 673</b>	

Flux de trésorerie au 31 décembre	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	108 937	91 899
Élément n'affectant pas la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles	14 699	9 970
Amortissements des immobilisations incorporelles	<u>-</u>	<u>19 716</u>
<i>Sous-total</i>	123 636	121 585
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(52 433)	25 381
Frais payés d'avance	(1 000)	-
Autres actifs	1 716	1 717
Créditeurs	160 183	(203 251)
Libérations perçues d'avance	<u>(107 142)</u>	<u>214 284</u>
<i>Sous-total</i>	1 324	38 131
<b>Total</b>	<b>124 960</b>	<b>159 716</b>
Activités d'investissement		
Produits de cession de placements	48 589	-
Acquisition de placements	(72 434)	(32 841)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 909)	(13 828)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 426)	(33 564)
<b>Total</b>	<b>(48 180)</b>	<b>(80 233)</b>
Augmentation de la trésorerie et équivalent de trésorerie	76 780	79 483
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	437 232	357 749
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>514 012</b>	<b>437 232</b>

# LES ÉTATS FINANCIERS

Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre	2014	2013
<b>Produits</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Cotisations syndicales	3 182 620	3 427 041
Frais d'adhésion	405	279
Intérêts	43 544	39 875
Libérations - Jours en banque - Hydro-Québec	107 143	35 714
Autres revenus	<u>20 395</u>	<u>8 963</u>
<i>Sous-total</i>	3 354 107	3 511 872
<b>Charges</b>		
Affiliations SFCP, FTQ, SFCP-Québec et FTQ régionale	1 311 996	1 435 630
Per capita - Annexe A	394 926	453 301
Salaires, libérations et dépenses (officiers et employé-e-s)	668 804	605 169
Libérations des officiers et VP provinciaux (retard de facturation de l'employeur)	165 264	-
Contribution - Centre communautaire (note 10)	122 949	122 949
Comité exécutif	51 359	81 690
Libérations Vice-Présidence provinciale et dépenses inhérentes à la fonction	904 728	-
Comité d'évaluation	31 469	3 617
Comité de négociation	52 965	64 298
Comité de santé et sécurité	48 513	18 072
Comité d'information	8 583	34 691
Comité de la condition féminine	18 802	5 038
Comité des changements technologiques	850	1 167
Autres comités	164 885	(19 781)
Fonds de défense (note 11)	-	151 753
Arbitrages et griefs	127 968	165 454
Congrès et colloques	6 190	17 449
Frais de bureau	154 314	161 811
Loyers et services	4 365	9 995
Assurances	3 352	9 710
Frais légaux et vérification	39 773	63 415
Dépenses des syndicats	3 562	4 859
Amortissement des immobilisations corporelles	14 699	9 970
Amortissement des immobilisations incorporelles	-	19 716
Remboursements et crédits de libérations	<u>(1 055 146)</u>	<u>-</u>
<i>Sous-total</i>	3 245 170	3 419 973
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>108 937</b>	<b>91 899</b>

Évolution de l'actif net au 31 décembre	Investi en immobilisations corporelles	Affecté au fonds de défense	Non affecté	2014 Total	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	26 145	527 202	1 126 012	1 679 359	1 587 460
♦ Excédent des produits sur les charges	(14 699)	-	123 636	108 937	91 899
♦ Investissement en immobilisations corporelles	21 909	-	(21 909)	-	-
♦ Affectation d'origine interne (note 11)	-	(527 202)	527 202	-	-
Solde à la fin de l'exercice	33 355	-	1 754 941	1 788 296	1 679 359

## Notes complémentaires - 31 décembre 2014

### Note 1 Statuts constitutifs et nature des activités

Le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ est accrédité en vertu du Code du travail de la province de Québec. Le Syndicat n'est assujéti à aucun impôt sur le revenu. Il détient une charte du Syndicat canadien de la fonction publique depuis le 15 décembre 1966 et, de ce fait, est affilié au Congrès du travail du Canada.

### Note 2 Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Estimations de la Direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la Direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Cotisations syndicales

Les cotisations syndicales sont constatées à titre de produit lorsqu'elles sont prélevées sur les salaires des membres.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les périodes indiquées ci-dessous.

	Méthodes	Périodes
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et la période indiquée ci-dessous.

	Méthode	Période
Développement informatique	Linéaire	3 ans

#### Autres actifs

Les autres actifs représentent des sommes déboursées pour acquitter des loyers futurs et sont amortis sur la durée du bail (25 ans).

#### Flux de trésorerie

La politique du Syndicat consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP - FTQ évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Notes complémentaires					
<b>Note 3</b>				<b>2014</b>	<b>2013</b>
	<b>Placements temporaires</b>			<b>\$</b>	<b>\$</b>
	+ Épargne à terme 1,60 % (échéant le 8 octobre 2015)			1 124 541	-
	+ Épargne rachetable Desjardins 0,65 % échu en 2014			-	48 589
<b>Total</b>			<b>1 124 541</b>	<b>48 589</b>	
<b>Note 4</b>				<b>2014</b>	<b>2013</b>
	<b>Débiteurs</b>			<b>\$</b>	<b>\$</b>
	Cotisations syndicales			146 719	123 142
	Intérêts			13 950	5 084
	Autres			105 263	85 273
<b>Total</b>			<b>265 932</b>	<b>213 499</b>	
<b>Note 5</b>				<b>2014</b>	<b>2013</b>
	<b>Placements à long terme</b>			<b>\$</b>	<b>\$</b>
	+ Épargne à rendement progressif (5 ans) 2,50 %, échéant le 3 novembre 2016			329 709	323 244
	+ Épargne à terme, 1,60 % échéant le 8 octobre 2015			-	1 058 572
	+ 20 000 parts permanentes de la Caisse d'Économie d'Hydro-Québec d'une valeur unitaire de 10 \$. Le taux de rendement est déterminé par votation à l'assemblée des membres du mouvement Desjardins et fut fixé à 4,25 % en 2014 (4,25 % en 2013)			200 000	200 000
<b>Total</b>			<b>529 709</b>	<b>1 581 816</b>	
<b>Note 6</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
	Mobilier de bureau	289 564	284 490	5 074	5 644
	Matériel informatique	319 674	301 016	18 658	17 148
	Améliorations locatives	140 849	131 226	9 623	3 353
<b>Total</b>	<b>750 087</b>	<b>716 732</b>	<b>33 355</b>	<b>26 145</b>	
<b>Note 7</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette 2014</b>	<b>Valeur nette 2013</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
	Développement informatique	159 715	81 679	78 036	75 610
	Au 31 décembre 2014, un montant de 78 036 \$ correspond à des travaux de développement d'une nouvelle version des programmes de gestion syndicale qui ne sont pas encore mis en service et en conséquence non amortis.				



## Notes complémentaires

<b>Note 12</b> <i>(suite)</i>	<b>Location d'un photocopieur</b>	Le Syndicat s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur échéant en août 2019. Les loyers minimaux futurs totalisent 23 210 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices.	
			\$
	2015		5 064
	2016		5 064
	2017		5 064
	2018		5 064
	2019		2 954
<b>Note 13</b>	<b>Risques financiers</b>		
	<b>Risque de crédit</b>	Le Syndicat est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. Les cotisations syndicales et autres débiteurs ont été reçus peu après la fin de son exercice financier.	
	<b>Risque de taux d'intérêt</b>	Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses épargnes à rendement progressif à taux d'intérêt fixe ainsi que ses parts permanentes. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le Syndicat à un risque de juste valeur. Les placements viennent à échéance en novembre 2016. Le Syndicat est également exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses cartes de crédit. Les soldes dus sur les cartes de crédit sont toujours remboursés dans les délais prescrits.	
<b>Note 14</b>	<b>Chiffres comparatifs</b>	Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.	

## Per Capita - Annexe A

	2014	2013
Régions	\$	\$
Abitibi-Témiscamingue	15 553	23 302
Annexe	8 449	17 260
Baie-James	1 760	6 826
Laurentides	87 004	66 384
Maisonnette	18 309	24 143
Manicouagan	5 581	24 633
Matapédia	34 060	30 806
Mauricie	19 195	30 055
Montmorency	41 884	56 135
Richelieu	59 374	74 581
Saguenay	13 735	21 832
Siège social	43 981	41 658
Saint-Laurent	46 041	35 686
<b>Total</b>	<b>394 926</b>	<b>453 301</b>

## Recommandations des syndic provinciaux

### Constatations

- Annulation de formations;
- Annulation d'arbitrages;
- Amélioration au cours de l'année pour les réclamations imposables versus non imposables;
- Comptes de dépenses plus détaillés.

### Recommandations

- Nous avons noté quatre annulations de diverses formations données par le SCFP comparativement à cinq en 2013. Nous considérons qu'il faudrait y porter encore une attention particulière.

• La vérification approfondie des frais pour l'annulation et/ou la remise d'audience en arbitrage pour diverses raisons, démontre que nous avons payé 16 345 \$ en 2014. Nous considérons que cette dépense importante pourrait être évitée. Nous réitérons donc la recommandation de l'année précédente de trouver une solution pour éviter de tels frais à la section locale. Considérant tous les outils informatiques à la disposition des responsables de griefs et les rappels faits par la coordonatrice provinciale, de telles situations ne devraient pas se produire.

- Nous avons remarqué une nette amélioration dans les détails inscrits sur les comptes de dépenses. De plus, l'adaptation aux nouvelles normes d'avantages imposables versus non imposables s'est fait rapidement en 2014.

Nous voulons signaler le professionnalisme dans la tenue de livres de Carole Malboeuf et de son excellente collaboration auprès des syndic.

## STATISTIQUES

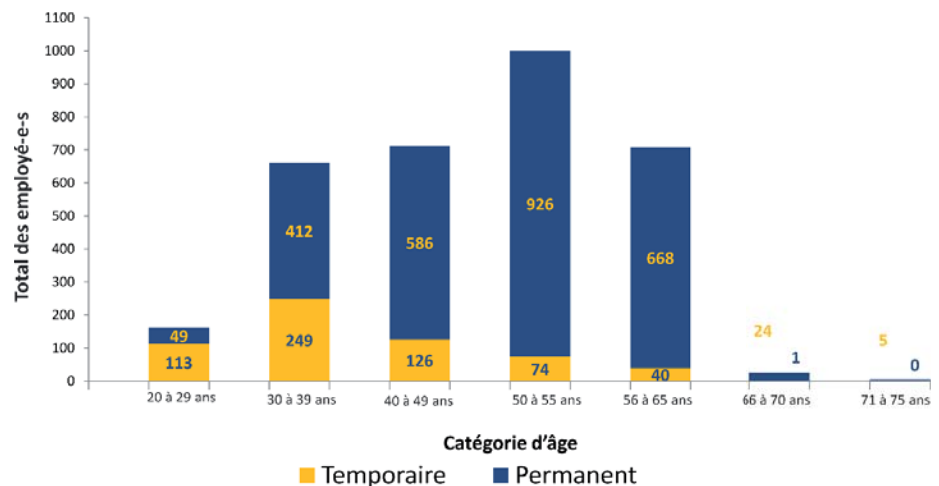
## Portrait des employé-e-s d'Hydro-Québec

Voici les statistiques des employé-e-s travaillant à Hydro-Québec par catégorie d'âge (permanent-e / temporaire) en date de la période 11 se terminant le 17 mai 2015.

Comme vous pouvez le constater, le nombre de membres permanents bientôt éligibles à la retraite est en constante évolution.

En effet, c'est plus de 1 000 membres qui auront à planifier leur départ d'ici les prochaines années. En tant que Syndicat, nous nous devons de tenter de maintenir le plus grand nombre de postes au sein de notre section locale, malgré les diverses réorganisations qui nous sont imposées.

Total des employé-e-s par catégorie d'âge



	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 55 ans	56 à 65 ans	66 à 70 ans	71 à 75 ans
Permanent	49	412	586	926	668	24	5
Temporaire	113	249	126	74	39	1	0
Total	162	661	712	1000	707	25	5



Pour rester en contact avec votre section locale...  
inscrivez-vous à l'adresse courriel **Mon syndicat**

## Deux nouvelles présidentes pour occuper le devant de la scène

Nous vous présentons deux présidentes Ginette et Marjolaine, qui se sont taillées une place au sommet dans notre structure syndicale, récemment. Elles ont aussi connu des parcours similaires jusqu'ici à Hydro-Québec. Leurs régions respectives, quant à elles, se distinguent par membres accueillants et fiers.



**Ginette Gagné - Région SAGUENAY**

Présidente par interim

Travaille à Hydro-Québec depuis 20 ans.

A été successivement releveuse de compteurs, commis de bureau, commis support administratif, et représentante au Recouvrement.

Comme présidente régionale syndicale, elle est en mesure de conscientiser les employé-e-s de sa région sur l'importance de la solidarité, surtout dans le contexte d'austérité actuel. Il est donc capital pour elle de s'unir dans le but de préserver nos emplois et de conserver nos acquis pour la nouvelle génération de travailleur-euse-s.

C'est avec beaucoup de fierté qu'elle fait partie de la distribution des comédiens dans la fresque historique du Saguenay « *La fabuleuse histoire d'un royaume* » où elle campe plusieurs rôles depuis trois ans. Elle invite tout le monde à découvrir l'histoire de sa région en assistant à ce spectacle qui regroupe plus de 100 comédiens-bénévoles et qui fascine les spectateurs depuis plus de 20 ans.



**Marjolaine Jalbert - Région MATAPEDIA**

Présidente par interim

23 ans à l'emploi d'Hydro-Québec.

Avant de devenir représentante aux Services à la clientèle, elle a été commis support à l'administration, releveuse de compteurs et commis distribution.

Elle s'implique syndicalement à plusieurs niveaux depuis 8 ans. Ayant été témoin d'injustices à de nombreuses reprises, elle tient à défendre ses consoeurs et confrères de travail pour pouvoir aussi arriver à améliorer nos conditions de travail. En plus de son rôle de déléguée sociale, elle aura accepté au cours des années, plusieurs responsabilités dans sa région, entre autres, des comités santé et sécurité, harcèlement psychologique, condition féminine et droits parentaux.

Il va sans dire qu'elle est très fière de ses deux filles, Stéphanie et Mélanie Boulay du duo Les sœurs Boulay. Très talentueuses, elles brillent depuis quelques années sur la scène de la chanson québécoise en ayant remporté en 2014 le Prix Félix du groupe de l'année à L'ADISQ. Leur premier album, « *Le poids des confettis* », a été certifié disque d'or au Canada! C'est donc plus de 40,000 copies vendues pour un album qui aura su se tailler une place de choix dans le coeur des québécois.



### Vous avez un article à nous proposer ?

Nous sommes toujours à la recherche de cas vécus, de sujets, de primeurs, d'exclusivités, d'idées neuves et rafraîchissantes.

Faites-nous parvenir vos textes, il nous fera plaisir de les publier !

Aidez-nous à faire du journal un outil qui donne l'heure juste sur la réalité vécue par l'ensemble de nos membres afin qu'il nous ressemble et nous rassemble...

Pour que ce soit NOTRE journal !





## Attention lorsque vous postulez!

Jérémie Gagné, responsable provincial du comité de mouvements de personnel

Nous vous rappelons de faire attention lorsque vous postulez pour ne pas avoir la mauvaise surprise d'apprendre que votre candidature n'est pas retenue après avoir postulé sur le même titre d'emploi, dans un même lieu de travail, et ce, malgré votre ancienneté. Pour une meilleure compréhension, revoyons ici la signification des mots « *transfert* » et « *mutation* ».

### Sous-titre 1 : Transfert

Selon l'article 2.38 de notre convention collective, le terme « *transfert* » signifie le passage d'un employé d'un lieu de travail à un autre lieu de travail à l'intérieur du même emploi et de la même classe.

Pour la direction Centre de relation clientèle et la direction Services de recouvrement:

Il signifie également le passage d'un horaire à un autre, même si ceci implique le passage d'un poste de langue française à un poste bilingue ou inversement, pour un employé et ce, dans un même lieu de travail à l'intérieur du même emploi et de la même classe. Aux

fins de l'application du paragraphe, les horaires se situant entre 8h00 et 17h15 font partie du même horaire. Dans une telle situation, le paragraphe 19.20 D) ne s'applique pas pour l'employé-e.

Soyez toujours vigilant-e-s lorsque vous postulez pour un emploi impliquant un changement de lieu de travail (transfert).

### Sous-titre 2 : Mutation

Selon l'article 2.28 de notre convention collective, le terme « *mutation* » signifie le passage d'un employé d'un emploi à un autre emploi qui est régi par notre convention collective et dont le maximum salarial périodique, en fonction de l'appendice « A », est égal à celui de l'emploi qu'il occupe.

En résumé, pour qu'un transfert soit considéré comme tel, vous devez postuler dans un autre milieu de travail, c'est-à-dire une autre adresse civique. Dans le cas d'une mutation, cela ne s'applique pas.

N'oubliez pas que vous avez toujours la possibilité de retourner sur votre poste d'origine à l'intérieur d'un délai de 63 jours ouvrables travaillés.

## AVANTAGES SOCIAUX



## Nouveau Régime de protection salariale pour les employé-e-s temporaires et modifications au Régime de congés de maladie

John Neil Brown, responsable provincial du comité avantages sociaux

Tel que diffusé dans le Réseau Spécial du 4 décembre dernier un nouveau régime de protection salariale est maintenant en place pour les employé-e-s temporaires et des modifications ont été apportées au régime de congés de maladie.

### Régime de congés de maladie

Depuis le 15 décembre 2014, pour un-e employé-e temporaire actuel-le, ou du moment de l'embauche, pour un-e nouvel-le employé-e temporaire, il y aura accumulation d'un crédit de deux (2) jours par période de huit (8) semaines et jusqu'à un maximum de 10 jours ouvrables quand la semaine régulière de travail est de cinq (5) jours et une accumulation de deux (2) jours par période de 10 semaines jusqu'à un maximum de huit (8) jours ouvrables pour un-e employé-e ayant une semaine régulière de travail de quatre (4) jours. Le crédit accumulé et non utilisé sera transférable d'une année à l'autre à partir de janvier 2016 et, si le maximum n'est pas atteint, l'accumulation se poursuit, mais n'est pas monnayable en cas de fin d'emploi. Le dernier remboursement du solde du crédit non utilisé s'est fait en janvier 2015 pour l'année 2014.

### Nouveau Régime de protection salariale

C'est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 que la gestion des invalidités des employé-e-s temporaires est effectuée par un nouveau régime de protection salariale dont Hydro-Québec est détentrice (*selon un contrat avec L'Industrielle-Alliance*). Ce régime est obligatoire et les prélèvements se font désormais directement sur la paie et non via le compte bancaire.

Le nouveau régime n'est pas intégré à l'assurance-emploi. Vous ne devez donc plus faire de demande à l'assurance-emploi pour cause de maladie lors des périodes de courte et de longues durées. Par conséquent, une ristourne vous sera versée annuellement étant donné le taux moindre de l'assurance-emploi.

Pour avoir le remboursement des frais paramédicaux, vous devez consulter la liste des services reconnus par l'assureur ou contacter la Croix Bleue au 514 286-8348 ou 1-800-645-8299.

Veillez consulter la page du comité avantages sociaux sur le site Internet du 2000 pour plus de détails.



## SUITE DU MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une rencontre avec le nouveau PDG, M. Éric Martel a eu lieu le 7 juillet dernier afin de lui adresser les différents enjeux des syndicats. Quelques unes de nos préoccupations lui ont été adressées, dont :

- Le service à la clientèle;
- Le maintien et la décentralisation des emplois vers les régions éloignées afin de permettre la relocalisation à des endroits plus problématiques;
- Le maintien des bonnes relations d'affaires avec l'employeur afin d'améliorer les conditions de travail et procéder aux règlements de certains litiges.

En terminant, tout ce beau travail ne se fait pas sans la participation accrue de plusieurs personnes de votre exécutif provincial, responsables de comités, conseillères et conseillers et l'implication de nos membres (*comité réflexion*). Sans tout ce dévouement et ce militantisme, rien ne pourrait se réaliser. Mille fois merci!

Nous vous invitons à consulter le site Internet au [www.scfp2000.qc.ca](http://www.scfp2000.qc.ca) afin de suivre le déroulement actif des dossiers.

Nous profitons de cette occasion afin de vous souhaiter de très agréables vacances. Savourez ces moments en famille et entre amis. Soyez prudent-e-s dans vos déplacements.

Syndicalement,

Nancy Rail

## BABILLARD

### **Vous déménagez ? N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse.**

Période estivale rime souvent avec déménagement. S'il s'agit de votre cas, nous vous rappelons qu'il est important de faire votre changement d'adresse, via Intranet, dans votre « Espace personnalisé » ou par l'entremise de votre commis des Ressources humaines. À la prochaine période de paie, Hydro-Québec nous fera parvenir vos nouvelles coordonnées.

Si vous êtes sans emploi ou n'avez pas accès à l'Intranet, veuillez nous faire parvenir votre changement à : [bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca](mailto:bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca).

### **Bonnes vacances de la part de l'équipe du 2000!**



### JOURNAL PROVINCIAL

Volume 41, n° 1 / Juillet 2015

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 3 300 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

**Présidente :** Nancy Rail

**Secrétaire générale par interim :** Sylvie Robillard

**Rédaction :** François Bégin  
François-Olivier Michaud

**Montage et traitement de texte :** François-Olivier Michaud

**Révision :** Danielle Gauron

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ 1010, rue de Liège Est 2<sup>e</sup> étage, Montréal QC H2P 1L2 514 381-2000 [bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca](mailto:bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca)

**Conception graphique :** Anne Brissette

**Impression :** Atelier Québécois Offset inc.

**Dépôt légal :** Bibliothèque nationale du Québec  
Numéro de convention : 40005710

